



Entre les craintes relatives à l'effet disruptif de l'intelligence artificielle et aux dépenses nécessaires à son déploiement, l'annulation d'une partie des droits de douane américains par la Cour suprême, ainsi que le déclenchement d'un conflit régionalisé au Moyen-Orient, **le mois de février n'a pas été de tout repos pour les marchés financiers.**

Les indices actions ont logiquement cédé du terrain dans ce contexte, tandis que **les taux souverains ont fait preuve d'une volatilité accrue et que les matières premières ont sensiblement rebondi, à l'image du pétrole.**

Dans ce contexte, nous en avons profité pour neutraliser nos expositions en sensibilité. La partie actions n'a pas évolué et reste bien présente dans nos allocations.

David TAIEB, Chief Investment Officer - Listed Assets (CIO)

ESSENTIEL



Croissance

L'**activité mondiale reste solide** en ce début 2026 avec une croissance attendue à + 3 %, en ligne avec la tendance de ces 20 dernières années. Parmi les facteurs de soutien : **les investissements dans l'IA, la baisse des taux des banques centrales, ou encore les plans budgétaires de pays comme l'Allemagne ou le Japon.** Dans le détail, le PIB des pays avancés devrait s'établir autour de + 1,8 % en moyenne, contre + 4,2 % en zone émergente.



Inflation

La **désinflation reste d'actualité à l'échelle mondiale**, notamment aux États-Unis où la hausse des prix ressort à + 2,4 % sur un an en janvier, contre + 2,7 % un mois plus tôt, une modération surtout due à la baisse des cours de l'énergie. En zone euro, même phénomène, **avec + 1,7 % pour l'inflation de janvier sur un an, contre + 2 % en décembre.**



Politique monétaire

Après 3 baisses fin 2025, **la Fed fait une pause en laissant ses taux directeurs inchangés à 3,50/3,75 %.** Pour autant, **le marché table toujours sur 2 baisses supplémentaires** d'ici à la fin de l'année. Côté BCE, c'est aussi le statu quo en matière de taux, cependant une appréciation trop rapide de l'euro pourrait l'amener à ajuster sa politique monétaire. Au Japon, la banque centrale pourrait relever sa garde pour contenir l'inflation et soutenir le yen.



DURABLE

Taxonomie européenne : où en sont réellement les entreprises françaises ?



Astrid LIEDES,
Analyste
Finance Responsable,
Listed Assets

2025 restera une année marquante pour les grandes entreprises françaises qui ont **publié leurs premiers états CSRD**, mais également **leurs reportings Taxonomie** élargis à l'ensemble des six objectifs environnementaux.

Selon KPMG*, le reporting Taxonomie devient un exercice incontournable puisque 91 % des entreprises étudiées (54 grands groupes français non financiers) ont publié au moins une activité alignée (87 % en 2023).

Sur la base du reporting 2024, les niveaux moyens d'éligibilité se situent comme suit :

- ▲ 45 % du chiffre d'affaires
- ▲ 54 % des CapEx
- ▲ 53 % des OpEx

Ces chiffres permettent de mieux comprendre la part des activités économiques européennes couvertes par la Taxonomie. Les différents secteurs présentent cependant des niveaux de maturité hétérogènes. Les plus avancés sont l'immobilier, l'énergie, l'industrie et les transports, soit des secteurs historiquement exposés aux enjeux carbone et aux exigences réglementaires renforcées. D'autres montrent plus de difficultés en raison de critères Taxonomie plus récents ou plus difficiles à rendre opérationnels, notamment dans l'automobile et la santé.

* <https://kpmg.com/fr/fr/media/press-releases/2025/09/taxonomie-2025-maturite-esg.html>



DURABLE (suite)

Taxonomie européenne : où en sont réellement les entreprises françaises ?

L'étude révèle également une forte montée en maturité concernant la transition, ainsi :

- ▶ **83 % des entreprises ont publié un plan de transition climatique**, désormais indispensable pour répondre aux attentes réglementaires et des investisseurs
- ▶ **67 % d'entre elles s'appuient directement sur les indicateurs Taxonomie pour orienter leurs investissements**, preuve que le référentiel s'impose comme un outil stratégique

Bien que les chiffres révèlent une **appropriation croissante de la Taxonomie par les entreprises françaises**, celles-ci demandent une simplification des critères techniques (ceux qui déterminent leur alignement taxonomique).

La Commission européenne a ainsi prévu un allègement du reporting Taxonomie pour améliorer sa lisibilité et réduire la charge administrative. Ces changements sont entrés en vigueur début 2026.



TENDANCE

Tarifs douaniers américains : une nouvelle phase d'incertitude pour les marchés

Prémices de la guerre en Iran, décision sur les droits de douane de Trump : **le mois dernier a été marqué par une actualité particulièrement erratique.**

Le 20 février, la Cour suprême américaine a déclaré illégaux les tarifs douaniers instaurés par Donald Trump, sans l'accord du Congrès, en utilisant la loi sur les pouvoirs d'urgence économique. Environ 2/3 des droits de douane relèvent de cette procédure.

La réaction du Président Trump a été immédiate avec l'annonce **de droits de douane supplémentaires de 10 % contre tous les pays**. Cette fois, il s'appuie sur une section du *Trade Act de 1974* qui peut être utilisée en cas de déséquilibres de la balance des paiements. Cette mesure s'applique immédiatement et **n'est valable que pour une durée de 150 jours maximum**. **Un vote du Congrès sera nécessaire pour la prolonger.**

Il est trop tôt pour envisager toutes les conséquences de la décision de la Cour suprême. Dans l'immédiat, elle limite les prérogatives du Président sur la politique commerciale. Par ailleurs, **les investisseurs pourraient s'inquiéter du volet « recettes fiscales » des droits de douane.**





TENDANCE (suite)

Tarifs douaniers américains : une nouvelle phase d'incertitude pour les marchés

Sur les 264 milliards récoltés en 2025, environ 175 sont désormais « illégaux », et les entreprises qui les ont versés pourraient en demander le remboursement. C'est **donc une phase d'incertitude qui s'ouvre de nouveau** avec plusieurs inconnues à commencer par le taux effectif moyen des droits de douane américains et le traitement des accords déjà passés. Globalement, **tous les alliés des États-Unis (Japon, Europe, Corée du Sud) qui avaient trouvé un compromis seront perdants**. En revanche, les pays qui avaient des taux nettement plus élevés comme la Chine, le Brésil ou le Canada y gagneront.

Selon nous, cette incertitude continuera de peser sur l'économie américaine, même si à très court terme, l'inflation des biens aux États-Unis pourrait ralentir à l'approche des élections de mi-mandat. **Nous n'anticipons pas de choc haussier sur les taux obligataires américains en lien avec cette vague d'inquiétude.**

Dans ce cadre, **nous restons favorables aux marchés actions, notamment ceux de la Zone euro, et nous restons neutres sur les actions américaines**. Parallèlement, nous sommes surpondérés sur les pays émergents. Concernant l'**obligataire, nous maintenons une légère surpondération en sensibilité sur la dette souveraine européenne**, et nous réduisons notre surexposition sur le crédit. Enfin, nous initions une position sur les minières aurifères.



CONVICTIONS

Tous les mois, notre Comité d'Allocation réunit toutes nos équipes de gestion et fixe nos stratégies d'allocation d'actifs, déclinées ensuite dans la gestion de nos fonds.

ACTIONS



ZONE EURO

Nous restons à surpondérer sur les actions européennes du fait des signes tangibles d'amélioration de la conjoncture, avec une préférence pour les Small et Mid Caps et en particulier les Mid Caps allemandes.



ÉTATS-UNIS

Le marché devenant cher, nous passons à sous-pondérer sur les actions américaines, même si nous restons exposés à des thématiques comme la cybersécurité ou l'espace.



PAYS ÉMERGENTS

Les chiffres encourageants de l'activité en Chine nous poussent à rester exposés aux valeurs technologiques chinoises. D'une façon générale, les actions asiatiques offrent un accès moins coûteux à l'IA ainsi qu'une bonne diversification. Parallèlement, nous sommes toujours positifs sur les actions indiennes.

OBLIGATIONS



SOUVERAINS

Nous sommes neutres en sensibilité sur la dette souveraine européenne, et nous restons prudents vis-à-vis des obligations américaines du fait d'un déficit public qui devrait rester significatif.



CRÉDIT

Nous préférons le crédit sur lequel nous sommes à surpondérer. Le couple rendement / risque de l'Investment Grade, du High Yield Euro et des subordonnées financières nous semble intéressant.



Évolution des avis par rapport au mois précédent.



Avis de l'équipe de gestion sur la classe d'actifs.

CONVICTIONS (suite)



DEVISES

Nous restons à l'achat sur le yen face à l'euro du fait d'un possible durcissement de la politique monétaire au Japon, et nous sommes neutres sur les autres devises.



MATIÈRES PREMIÈRES

Face à l'ampleur de l'offensive sur l'Iran, nous ne pouvons écarter le scénario pessimiste qui verrait le conflit durer, et les prix du pétrole s'envoler puis se maintenir au-dessus des 100 dollars le baril.

Concernant l'or, plusieurs facteurs vont continuer de soutenir les cours, notamment la demande des banques centrales et une offre contrainte.



Évolution des avis par rapport au mois précédent.



Avis de l'équipe de gestion sur la classe d'actifs.



Ce document a été produit à titre d'information exclusivement et n'a pas de valeur pré-contractuelle ou contractuelle. La référence à certaines valeurs est donnée à titre d'illustration. Ce document n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces dernières, et ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni un conseil en investissement de la part de Sienna Gestion. Ce document est la propriété intellectuelle de Sienna Gestion ne peut pas être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de Sienna Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Sienna Gestion, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

SIENNA GESTION - Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris

ACHEVÉ DE RÉDIGER LE 6 MARS 2026



Suivez nos analyses



Nos actualités



Contactez-nous